



Mme Mathilde Ezih, Chef Projet DECISIPH

Droits et devoirs des personnes handicapées
LES JOURNALISTES SENSIBILISÉS P.2

Leçon N°8 de David IHOU
LE CHANGEMENT, CONTENANT ET CONTENU P.4

N° 371 du 17 octobre 2013 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: Saint-Louis

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Afrique du Sud
LES LESBIENNES VICTIMES DE «VIOLS CORRECTIFS» P.5



Cour Pénale Internationale
L'UNION AFRICAINE FAIT BLOC CONTRE UNE JUSTICE "RACISTE"
JUSQU'OUÛ IRA L'ORGANISATION PANAFRICAINNE ? P.3

Le PURISE et ses ouvrages pour la mobilité urbaine
LE MINISTRE FIATUWU SESSENOU DU BUREAU AU TERRAIN P.2




Tapez 887*1*6#
00 F TTC/MIN
après la 3^{ème} minute en intra réseau
INFOS : 112
PROMO PREPAID JUSQU'AU 31 OCT 2013

Rentrée scolaire 2013-2014
TOUT EST EFFECTIF, LE PREMIER COÛT D'ESSAI DE FLORENT MAGANAWÈ
Mieux sauver l'année scolaire que la rentrée P.7



Le Ministre Florent Manganawè des Enseignements Primaire et Secondaire

Droits et devoirs des personnes handicapées LES JOURNALISTES SENSIBILISÉS

Dans le cadre de leurs activités, les responsables du projet Droit Egalité Citoyenneté, Solidarité et Inclusion des Personnes Handicapées (DECISIPH) ont organisé mercredi dernier une séance de sensibilisation sur les droits et devoirs des personnes handicapées. La cible de cette sensibilisation était les hommes et femmes des médias et il y en avait une pléthore de journalistes qui, au sortir de cette séance sont appelés eux-mêmes à faire preuve d'égard à la personne handicapée et à distiller dans l'opinion cet égard que mérite la personne handicapée. DECISIPH est un projet initié en 2008 par Handicap

International et exécuté jusqu'à ce jour dans l'optique de permettre à la population de comprendre que la personne handicapée jouit des mêmes droits que toute autre personne. C'est alors que les responsables de ce projet procèdent par sensibilisation et formation pour édifier les uns et les autres sur des considérations souvent portées négativement à l'endroit des personnes handicapées. Même pour les désigner, Mme Mathilde Ezih, Chef du Projet DECISIPH que la terminologie appropriée est « Personne Handicapée » et non « Handicapée ». Elle a mis l'accent aussi sur la nécessité de créer toujours un environnement



Mme Mathilde Ezih, Chef Projet DECISIPH

favorable aux personnes handicapées et de les permettre de jouir à l'instar de toute autre personne des

droits inhérents à la vie humaine. Dans les établissements scolaires comme administratifs, il est exigé des rampes pour y faciliter l'accès aux personnes handicapées, ce qui leur permet dans ces cas de jouir des droits à l'éducation et au travail. « Une personne est en situation d'handicap lorsque l'environnement n'est pas favorable. Avec un environnement favorable, il n'y a plus d'handicap », a expliqué Mme Mathilde Ezih.

Ainsi édifiés, les journalistes vecteurs de l'information sont tenus de travailler pour s'opérer dans l'opinion, un changement de comportement.

Constant M.

Le PURISE et ses ouvrages pour la mobilité urbaine LE MINISTRE FIATUWU SESSENOU DU BUREAU AU TERRAIN

Nommé Ministre de l'urbanisme et de l'habitat au gouvernement Ahoomey-Zunu II du 17 septembre dernier, Me Fiatuwu Sessenou ne saura remplir sa mission qu'en alliant ses activités de bureau à celles du terrain. A coup sûr, il l'a compris et dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'habitat édition 2013, il a procédé à une visite de sites des ouvrages réalisés par le Projet d'Urgence de Réhabilitation des infrastructures et des Services Electriques (PURISE).

Le thème de la célébration de la journée mondiale de l'habitat cette année, est axé sur la mobilité urbaine. Ce thème trouve bien sa justification au Togo où le PURISE a été initié et mis en œuvre à juste titre et dont les résultats aujourd'hui sont palpables. Il s'agit de différents ouvrages réalisés en matière de drainage et de réhabilitation de la voirie urbaine à Lomé où l'effet positif est relatif à la réduction des inondations, l'amélioration et l'accessibilité aux quartiers en toute saison. C'est le cas des quartiers à savoir Agbalepedogan, Aflao-Gakli, Tokoin Forever, Tokoin Auba. A travers ces quartiers et à travers toute la ville de Lomé, la mobilité urbaine dont



Le Ministre Fiatuwu Sessenou (en costume) accompagné de Mme Koko Ayeva, Coord. PURISE

il est question cette année est réelle. Et cela, le Ministre de l'urbanisme et de l'habitat a pu le constater lors de sa visite des ouvrages réalisés par le PURISE. « Le gouvernement togolais sous l'impulsion du Chef de l'Etat a vu juste plutôt et a pris à bras le corps avec la réalisation des ouvrages, la thématique choisie cette année pour la journée mondiale de l'habitat. J'ai pu visiter la voie 37 TKA aménagée et élargie grâce à la construction d'un ouvrage pont, une réalisation faite par le PURISE qui permet de rendre fluide la circulation. Nous avons visité aussi le bassin dit Kagbara construit pour la rétention des eaux pluviales, celui d'Agbalepedogan » a souligné Me



La délégation ministérielle suivant les explications

Fiatuwu Sessenou, Ministre de l'urbanisme et de l'habitat.

Chez les riverains, c'est la satisfaction. « Lorsque par le passé il pleuvait dans notre quartier ici à Forever, c'était la souffrance. Des inondations, des maisons écroulées, ce sont des affres que nous subissons. Aujourd'hui, nous sommes soulagés, notre quartier est transformé en cité de résidentielle grâce au PURISE. Ceux qui avaient quitté et abandonné leurs maisons à cause des inondations, reviennent y habiter paisiblement », a fait savoir Luc Jannato, Président de la commission socio économique et financière du CDQ Wuiti-Forever.

Togbui Dzidzoli Detu X, Chef Canton d'Aflao Gakli a lui dit toute la gratitude des populations au gouvernement. Quant à Mme Koko Ayeva, Coordinatrice du PURISE, ce projet court jusqu'au 31 décembre 2015 et vient de bénéficier d'un don additionnel de financement pour d'autres réalisations pour consacrer la mobilité urbaine. Les appels d'offres sont lancés pour la réalisation très prochainement de certaines rues à Lomé, notamment le rue Zooti, la rue 190 AGP, la rue de l'Eglise baptiste d'Agbalepedogan et le boulevard Malfakassa prolongé à Adakpamé.

Constant M.

Cour Pénale Internationale

L'UNION AFRICAINE FAIT BLOC CONTRE UNE JUSTICE "RACISTE"

JUSQU'OU IRA L'ORGANISATION PANAFRICAINNE ?

Un sommet extraordinaire des Chefs d'Etats de l'Union Africaine s'est tenu les 11 et 12 octobre 2013 à Addis -Abeba en Ethiopie. En toile de fond de cette rencontre l'attitude « sectaire » de la Cour Pénale Internationale(CPI) qui s'acharne depuis sa création en 2002 contre les seuls Chefs d'Etats et ressortissants Africains. L'Afrique fait donc bloc derrière les chefs d'Etat en exercice poursuivis par la CPI et demande que soient ajournées les procédures durant l'exercice de leur mandat.

Ils sont au total 3 chefs d'Etats Africains en exercice à ce jour à faire l'objet des poursuites judiciaires par la Cour pénale Internationale dirigée par la Gambienne Fatou Bensouda. Le chef de l'Etat kényan Uhuru Kenyatta et son vice, William Ruto dont le procès s'est même déjà ouvert en septembre dernier à la Haye, siège de la CPI. En plus de ces deux, le président Omar El Béchir du Soudan fait également l'objet de poursuites pour crime contre l'humanité. Trop c'est trop. C'est ainsi que semble dire l'UA lorsqu'elle refuse que le président kényan se déplace devant la Cour si sa requête d'ajournement des procédures contre les chefs d'Etats en exercice n'est pas examinée. Tous les chefs d'Etat sont unanimes d'après une source diplomatique, « car personne ne sait à qui le tour ».

En effet, le constat est fait que depuis sa mise en place de la CPI, les poursuites n'ont visées que les chefs d'Etat Africains et non d'autres. Une trentaine de personnalités africaines selon les informations ont été inculpées. Mais la question que l'on se pose est de savoir si d'autres chefs d'Etat en exercice hors du continent africain ou d'autres personnalités n'ont jamais commis de crimes contre l'humanité ? L'Irak de Saddam Hussein avait été attaqué par la volonté de certains dirigeants occidentaux sous prétexte que le pays regorgeait d'armes de destructions massives. Mais



Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'UA



l'histoire a reconnu après qu'il n'en était rien de cela. Or le crime avait été déjà commis avec l'assassinat du président Irakien et de nombreuses pertes en vies humaines. Voilà un des exemples parmi tant d'autres qui justifient la colère des africains. Ainsi, aucun chef d'Etat n'est à l'abri. Pourvu que la tête d'un dirigeant africain ne plaise pas à un groupe de hauts dirigeants occidentaux, pour que tout soit mis en œuvre un beau matin pour que celui -là soit déposé et traité de façon inhumaine. Le cas Laurent Gbagbo, l'ex président Ivoirien et celui de Charles Taylor aujourd'hui condamné à 50 ans de prison en sont également une parfaite illustration. Bien que l'on ne soit pas tout à fait d'accord avec ces derniers, il faut dénoncer les conditions de leur déportation à la Haye qui n'ont pas toujours respectée la souveraineté de l'Etat et qui se sont faites sans aucun respect des droits de l'homme.

Pour les cas kényans et Soudanais, une recommandation des ministres des affaires étrangères de l'UA préconise la mise en place d'un groupe de contact qui entamera des discussions avec le conseil de sécurité de l'ONU sur le sujet. Les discussions devraient s'appuyer sur l'article 16 du statut de Rome qui prévoit que le conseil de sécurité peut demander à la CPI de suspendre toute ou poursuite pour une durée d'un an, renouvelable de facto indéfiniment chaque année.

Jusqu'ou ira l'UA ?

Désormais, l'on s'achemine vers un bras de fer entre la CPI et l'Union Africaine. Mais une interrogation se pose. Jusqu'ou ira l'UA ? L'Afrique elle-même a été la cause de son malheur depuis le temps des indépendances jusqu'à nos jours. Trahison et égoïsme sont les maux qui ont toujours entamé de l'Afrique et empêcher son développement. Les difficultés autour de la création des états Unis d'Afrique, celles rencontrées dans l'idée de la mise en place d'une monnaie unique, voilà autant de faits qui prouvent que l'Afrique n'est que la cause de son mal. S'il est vrai que pour l'instant les inculpations ne concernent que des Africains, les enquêtes ouvertes l'ont été pour moitié à la demande des Etats concernés. Au moment où certains parlent de retrait, d'autres comme le Botswana le Malawi, ou encore la Côte d'Ivoire ou la RDC, sont plutôt en faveur de la CPI. Voilà des exemples qui amènent à cette interrogation. Par ailleurs, des voix s'élèvent déjà pour poser une fin de non recevoir de la demande de l'UA. C'est le cas d'Amnesty International, l'ONG de défense des droits de l'homme. Pour l'organisation es dirigeants africains placent « leurs intérêts au-dessus de ceux des victimes de crimes de guerre ».

Vers une prise de conscience des Etats Africains ?

Si le fait de faire bloc pouvait se faire dans le temps, sans fissure ni trahison, cela allait être le

début d'une prise de conscience des africains. Car depuis longtemps, c'est ce qui a manqué aux africains et tracé la faille à l'occident qui a exploité à fond les richesses du continent. L'Afrique à toujours été la proie des occidentaux, ceci par la faute de certains dirigeants égoïstes. Par leur égo, le continent est livré à la merci des puissances occidentales qui décident de son avenir. Et c'est à juste titre que le président Uhuru à déclaré que la Cour agit sur demande des gouvernements européens et américain, contre la souveraineté des Etats et peuples africains. Cela devrait également interpeller les dirigeants africains à changer leur façon de gouverner. Autrement à se pencher sérieusement sur la bonne gouvernance, le renforcement d'une justice équitable etc..

Vivement qu'à travers ce qui s'est passé à Addis Abeba, les africains prennent davantage conscience et se mettent à l'esprit que seule l'Union fait la force. Que cela soit le point de départ d'une nouvelle vision panafricaniste pour la résolution d'autres problèmes auxquels l'Afrique fait face. Et pour cela il faudrait désormais se faire confiance et prendre en compte les propositions des différentes nations pour études approfondies afin de dégager des meilleures idées qui permettent de se libérer du joug des occidentaux.

T.B.

Leçon N°8 de David IHOU

LE CHANGEMENT, CONTENANT ET CONTENU

Le CHANGEMENT, « c'est le fait de changer ; le fait de quitter une chose, pour une autre chose ; c'est l'état de ce qui évolue, se modifie »...

Un changement peut être un bouleversement, une transformation, une modification ou une conversion.

Il ne faut pas confondre le Changement avec l'Alternance...

L'alternance est la « succession répétée, dans l'espace ou dans le temps, qui fait réapparaître tour à tour, dans un ordre régulier, les éléments d'une série ».

Mais, en politique, l'Alternance, c'est la succession d'une majorité parlementaire et/ou d'un Président de la République (Système Présidentiel ou semi-présidentiel) ou d'un Premier Ministre (système Parlementaire) à une autre majorité parlementaire et/ou d'un nouveau Président de la République ou d'un nouveau Premier Ministre.

En politique, le Changement peut déboucher sur une situation plus heureuse ou plus malheureuse (sinon pire) que la situation antérieure. Bref, le Changement nous laisse dans le flou sur l'avenir programmé.

Il est donc impérieux que ceux qui veulent opérer un changement en politique nous disent ce qu'ils mettent dans le mot CHANGEMENT, c'est-à-dire le Contenu du changement. En termes clairs, il faut dérouler le programme du parti politique (ou coalition de partis politiques) qui veut opérer le changement ; le parti politique qui prône le changement est le Contenant, qui inclut bien sûr les dirigeants du parti et les membres du parti.

1) Cas de changements dramatiques

Prenons trois exemples de changements dramatiques en politique.

Lorsque Mohamed Morsi fut élu avec 53% des suffrages, les Egyptiens avaient cru recevoir un cadeau du ciel, après près de 40 ans de dictature militaire. Mais le changement obtenu (le printemps arabe) allait déboucher sur une gestion politique des Frères Musulmans, qui elle-même déboucha sur la prise de pouvoir par le Général SISSI : près de trois mille morts et dix mille blessés, pour le moment, et ce n'est pas tout. L'horizon égyptien est chargé de nuages lourds. Le changement, cuvée MORSI n'a apporté que mort et désolation. « L'alternance égyptienne a apporté la mort. Le slogan togolais de certains jeunes



Dr David Ihou

naïfs, « L'alternance ou la mort », s'est transformée en « l'alternance ET la mort »!

Le printemps arabe tunisien s'est « floqué » dans une cacophonie dramatique avec chômage pire qu'au temps de BEN ALI. Le tourisme, le trésor tunisien, s'est cassé la gueule et les islamistes arrivés au pouvoir naviguent à vue. L'assassinat, coup sur coup de deux leaders politiques a plombé l'avenir politique du pays. L'assemblée constituante, trouvaille chère à un de mes confrères togolais, a montré ses limites... Bref le changement tunisien est un bouleversement...

En Centrafrique, qui veut choisir entre la peste (BOZIZE) et le cholera (SELEKA) ? Ici aussi c'est un changement dramatique. Meurtres, viols, pillages, enlèvements, vols, tout y est, avec les voyous de la SELEKA, venus renverser le Général BOZIZE... Il y a des peuples qui n'ont pas de chance ! A Bangui, le changement est fait du sang des Centrafricains : c'est un changement cauchemar !

2) Cas de changements positifs

Un pays Africain a donné l'exemple du changement positif : c'est le Sénégal. Ce pays a eu la chance d'avoir eu un premier dirigeant visionnaire comme Léopold Sédar SENGHOR, poète et intellectuel émérite, qui a compris le sens de la gestion d'un pays. Il a abandonné volontairement le pouvoir à la faveur de son Premier Ministre ABDOU DIOUF, qui a été battu démocratiquement par Abdoulaye WADE. Celui-ci a été aussi battu démocratiquement par Macky SALL...

En 53 ans, quatre hommes ont compris le sens de la démocratie, de la gouvernance et de la responsabilité. Ils ont modelé le peuple à la tolérance, à la responsabilité et l'Education a toujours été un levier important du pays, ce qui a permis au peuple sénégalais d'être le plus cultivé de l'Afrique francophone. Et la

conséquence est l'émergence d'une classe politique plus responsable que dans n'importe quel autre pays de l'Afrique francophone.

Le deuxième pays à sortir du lot des calamités est le Bénin. Après une période de vingt ans d'errance politique, marquée par des coups d'états militaires en général sans pertes en vies humaines, le Bénin s'est installé dans le peloton des pays à changement de gouvernance positif, depuis l'alternance KEREKOU-SOGLO-KEREKOU-BONI. Le Bénin « le quartier latin » de l'Afrique, qui s'est repris après une période d'errance aventureuse...

Connaissez-vous le PAIGC ? C'est le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée Bissau et du Cap Vert. J'ai eu le privilège de rencontrer son secrétaire général, Amilcar CABRAL, à Conakry, le 25 Décembre 1972. C'était une de mes toutes premières missions d'agent secret. Pour voir Amilcar CABRAL, résidant dans un quartier sécurisé de Conakry, il fallait avoir absolument le feu vert du Président SEKOU TOURE. Ce que mes employeurs ont habillé « managé ». après avoir déjeuné (riz à la sauce d'arachide et eau plate, s'il vous plaît !) avec SEKOU TOURE, celui-ci donna l'ordre qu'on me conduise chez le patron du PAIGC, sans me demander pourquoi je tenais tant à le voir (il était convaincu que CABRAL allait tout lui raconter). J'avertis le guérillero qu'il allait être assassiné dans les semaines à venir et de n'en souffler aucun mot au maître de Conakry. Malgré les mesures prises par le PAIGC, un commando d'élite du PIDE (les Services de renseignement portugais) débarqua à Conakry, quelques mois après ma mission, et liquida Mr CABRAL et quelques uns de ses lieutenants, en libérant, par la même occasion plusieurs prisonniers politiques de Sékou Touré, incarcérés au sinistre camp BOIRO ! En 1975, la Guinée Bissau accéda à l'indépendance et le Cap Vert se détacha à l'amiable de la Guinée Bissau. Heureusement pour les Cap Verdiens, car, tandis que la Guinée Bissau devenait un Etat voyou rongé par la drogue et les coups d'Etat, le Cap Vert devenait un pays démocratique modèle, avec une alternance itérative modèle et une classe politique modèle ! Un vrai changement positif et heureux...

3) Cas du Togo

Au Togo, deux partis politiques placent le mot « changement » dans leur sigle : l'UFC (Union des Forces de Changement) de Gilchrist Olympio, et l'ANC (Alliance

Nationale pour le Changement) de Jean Pierre Fabre, l'ex-secrétaire général de l'UFC, qui a divorcé d'avec son ancien mentor et bienfaiteur. Nous étions l'un des rares et téméraires de ce pays à critiquer Gilchrist Olympio, pour son manque de vision politique et son accrochage désespéré à son statut de « fils de Président assassiné ». A l'époque, on nous traitait de tous les noms d'oiseaux. Et ce sont Jean Pierre Fabre, Lawson Patrick, Isabelle AMEGANVI, et les autres inconditionnels de l'UFC d'alors qui sonnaient la charge. Cela fait rire que ce soient eux, qui, aujourd'hui, vouent aux gémonies le vieux leader, leur bienfaiteur d'il y a à peine trois ans !...

Un homme politique et son parti sont faits pour être critiqués, mais au Togo, des togolais « entièrement à part », comme on le disait sous la dictature du RPT, ne comprennent pas cela ! Il faudrait de l'eau de javel pour laver le cerveau de certains togolais qui croient que ce qu'ils font est parfait et ne peut souffrir d'aucune critique !

« Seigneur, pourquoi m'as-tu abandonné ? ». C'est Jésus Christ, en personne, qui interpelle son propre père, en une critique directe, alors qu'il était crucifié sur une croix. Alors, politiciens véreux, si vous ne voulez pas qu'on vous critique, allez vous faire voir ailleurs ! Phacochère, si vous ne voulez pas qu'on critique vos champions, allez vous faire faire une chirurgie esthétique ! Pasteur-Satan, allez relire la Bible !

Le changement doit être expliqué dans le programme des partis politiques ! Vous n'allez pas crier « Changement ! Changement ! » et le peuple va vous suivre ! Les togolais ne sont pas des clowns ! Si le « changement » signifie transformer le Togo en repère de « Shebab » ou de trafiquants de drogues, on n'en veut pas ! Quand on demande aux leaders de l'ANC quel est leur programme, ils vous répondent tous en cœur que « quand ils arriveront au pouvoir, ils dérouleront leur programme. »

« Et si vous n'arrivez jamais au pouvoir ? », leur demande-t-on ? Et ils restent penauds ! Et on leur explique que Gilchrist Olympio aussi parlait ainsi, et il n'est jamais arrivé au pouvoir et n'arrivera jamais au pouvoir, sauf triple miracle !...

Le changement doit être positif dans tous les cas ! Si les Egyptiens savaient que Mohamed Morsi allait les entraîner dans la tragédie, ils n'allaient jamais voter pour lui !

Dr IHOU

Lu sur le net !

Le mystère du plaisir féminin

(Suite et fin)

La fin de la dictature du coït

Pourquoi l'orgasme coïtal est-il ainsi valorisé au profit de l'orgasme clitoridien ? On peut rapidement distinguer plusieurs grandes raisons entre aspects biologiques et sociétaux. Premièrement, le plaisir sexuel peut être considéré comme le moyen d'assurer la reproduction et d'entretenir le modèle d'une société patriarcale.



Mais outre cet héritage culturel, c'est bien l'influence prépondérante du modèle freudien de la psychologie féminine qui est regrettable. Selon le père de la psychanalyse, l'orgasme clitoridien est celui de l'enfance, un plaisir immature. A la puberté, les femmes seraient censées transférer le centre de l'orgasme dans le vagin. Mais cette vision largement réfutée tant d'un point de vue psychologique que biologique a longtemps obnubilé les psychothérapeutes.

"Nous payons amèrement les dégâts de la vision freudienne selon laquelle l'orgasme clitoridien n'est pas mature. Mais durant les années 60 et 70, les psychothérapeutes sont revenus de cette dictature de l'orgasme vaginal (entretenu un temps par l'hypothèse du point G). Freud lui-même à la fin de sa vie et lors de ces dernières conférences reconnaissait s'être trompé dans deux domaines : l'art et les femmes. Je ne doute pas que s'il avait vécu quelques années de plus, il aurait développé une toute autre théorie du désir et de plaisir féminin" précise Alain Héril.

Demain des pilules de l'orgasme ?

Mais quand l'orgasme n'est pas au rendez-vous, comment réagir ? Outre la prise en charge psychiatrique, on assiste aujourd'hui à un engouement scientifique pour la mise au point de traitement médicamenteux. Cherchant à disposer d'un pendant féminin aux inducteurs d'érection, plusieurs essais ont rapporté des résultats plus ou moins satisfaisant concernant les mêmes produits que pour l'homme, des patchs à la testostérone ou d'autres hormones (de la DHEA à des composés plus novateurs comme le PT-141 censé réveiller les ardeurs sexuelles des souris pour le moment...).

"L'envie d'une continuité sexuelle est l'une des manifestations visant à conjurer l'atteinte du temps, tout comme le phénomène DHEA, Viagra® ou le boom de la chirurgie esthétique. Mais on ne dispose pas aujourd'hui de suffisamment de recul pour savoir si ces phénomènes sont capables d'engager des modifications des comportements" tempère Alain Héril qui doute cependant de la mise au point prochaine d'une pilule orgasmique "Il ne suffit pas d'améliorer la lubrification clitoridienne pour que les problèmes de plaisir féminin soient réglés pour autant. Contrairement à l'homme, la psyché est omniprésente dans la sexualité féminine. Pour cette raison, je doute qu'un quelconque médicament puisse demain avoir le même impact que les inducteurs d'érection". Le plaisir féminin risque de garder quelque temps encore de nombreux mystères...

David Bême

Afrique du Sud

LES LESBIENNES VICTIMES DE «VIOLS CORRECTIFS»

Lors d'un déplacement en Afrique du Sud, Valérie Trierweiler, accompagnée de Christiane Taubira, a rencontré lundi des militants homosexuels et un couple de lesbiennes. L'occasion d'attirer l'attention sur les crimes perpétrés contre les homosexuelles sud-africaines, victimes de viols «correctifs»...

En Afrique du Sud, les couples homosexuels ont le droit d'adopter depuis 2002, et de se marier depuis 2006. Sur le papier, la nation «arc-en-ciel» peut se targuer d'avoir l'une des constitutions les plus progressistes en matière de protection des minorités, sans équivalent sur le continent africain, où l'homosexualité est pénalisée dans 38 pays. La réalité est pourtant tout autre. Depuis quelques années, les crimes ciblant les homosexuels se multiplient, selon les associations LGBT. Les lesbiennes, particulièrement visées, sont victimes de viols dits «correctifs», censés modifier leur orientation sexuelle.

En marge du déplacement de François Hollande en Afrique du Sud ce lundi, Valérie Trierweiler a rencontré à huis clos des militants homosexuels et un couple de lesbiennes. Elle était accompagnée de la ministre de la Justice Christiane Taubira, qui a bataillé pour faire passer le Mariage pour Tous en France. A Pretoria, les militants homosexuels des townships sud-africains ont expliqué en substance à la compagne du président que leur vie quotidienne était bien éloignée des grands principes de la constitution.

En 2011, le meurtre sauvage d'une jeune lesbienne, Noxolo Nogwaza, dans le township de Kwa Thema, près de Johannesburg, avait de nouveau attiré l'attention internationale sur ces crimes ciblés. «La mort de Nogwaza est la dernière d'une longue série de crimes sadiques contre les lesbiennes, les homosexuels et les personnes transgenres en Afrique du Sud, déplore à l'époque Human Rights Watch, pour qui ces attaques sont «préméditées, planifiées et souvent commises dans l'impunité».

Le phénomène est toutefois difficile à quantifier faute de



statistiques officielles. Rares sont les victimes à porter plainte, de peur d'être stigmatisées. Quand certaines s'y risquent, elles se heurtent la plupart du temps à l'incrédulité, les sarcasmes voire l'agressivité des policiers. Selon un rapport de l'ORAM, la principale organisation de défense des personnes réfugiées LGBT, sur au moins 31 meurtres de lesbiennes répertoriés dans le pays depuis 1998, seuls deux cas ont abouti à des condamnations. Pire, selon ce rapport, les policiers perpétuent parfois eux-mêmes ces crimes.

«Les lesbiennes sont particulièrement visées dans les quartiers pauvres, précise Monica Tabengwa, responsable du programme LGBT à Human Rights Watch. Surtout si elles sont d'apparence masculine». Selon elle, le phénomène s'explique par le climat de violence qui sévit en Afrique du Sud, détentrice du record mondial du nombre de viols (500.000 par an), le contexte socio-économique délabré dans les zones où sont commis ces crimes, et la prédominance d'une société patriarcale, dans laquelle les femmes sont invitées à rester sagement à la maison.

A cela s'ajoute une homophobie persistante et communément partagée, à en croire le rapport de l'ORAM: 80% des Sud-Africains considèrent que le sexe entre deux hommes ou deux femmes est «toujours mal» et qu'être homosexuel

«n'est pas africain». Résultat, des hommes ayant violé des lesbiennes peuvent être considérés comme des héros par leurs pairs. «Ils sont perçus de façon positive puisqu'ils essayent ainsi de «corriger» ces femmes pour les remettre «dans le droit chemin», poursuit Monica Tabengwa.

Le «Crime de haine» bientôt inscrit dans la loi

Longtemps accusé de passivité face à ces crimes, le gouvernement a fini par mettre en place en 2011 un groupe de travail, la National Task Team (NTT), chargée d'élaborer une stratégie pour lutter contre ces agressions. Premier résultat tangible: le «crime de haine» (hate crime) sera bientôt inscrit dans la loi, ce qui permettra de reconnaître officiellement comme illégales ces violences fondées sur la discrimination, et d'obtenir des données plus précises.

La loi suffira-t-elle? D'après Monica Tabengwa, «l'arsenal législatif est déjà bon. Le problème, c'est son application». Le changement de la loi, prévu en 2014, sera sans doute plus rapide que celui des mentalités. Contactée par 20 Minutes, Ndumie Funda, présidente de l'association sud-africaine Luleki Sizwe, à l'origine de la mise en place du groupe de travail avec le gouvernement, reconnaît que «cela prendra du temps. Mais il a fallu des années pour se libérer de l'apartheid, rappelle-t-elle. Et on a fini par y arriver...»

ANNONCE

REPUBLIQUE DU TOGO

Travail – Liberté – Patrie

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



agetur - TOGO

Agence d'exécution des travaux urbains à haute intensité de Main d'œuvre

PROJET D'URGENCE DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ÉLECTRIQUES (PURISE)

COMPOSANTE A : RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES
SOUS-COMPOSANTE A2 : RÉHABILITATION DE VOIRIES URBAINES

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE BITUMAGE DU BOULEVARD MALFAKASSA PROLONGÉ À LOMÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 007/PURISE A2/AGETUR-TOGO/2013

Lomé, le 04 octobre 2013

1. Le présent Avis d'appel d'offres international suit l'Avis Général de Passation de Marchés du projet paru dans « **Development Business** » N°45232452 du 10 août 2009.

2. La République Togolaise a reçu un don dénommé « Don IDA H 4890-TG ; Don FEM TF 094675-TG ; Don H 7030-TG et Don H 8560-TG » auprès de l'Association Internationale de Développement et du Fonds pour l'Environnement Mondial pour couvrir le coût partiel du Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructures et des Services Electriques de Lomé (PURISE) et entend affecter une partie du produit de ce don aux paiements relatifs aux marchés des travaux d'aménagement et de bitumage du Boulevard Malfakassa prolongé (1 800 ml) à Lomé.

3. **L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains** du Togo (AGETUR-TOGO) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation des travaux à exécuter en un (1) seul lot unique et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- longueur de la voie 1 800 ml,
- une double chaussée de 9 m de large chacune (2 x 9m),
- un terre plein central de 2 m de large,
- 2 trottoirs de 2 m de large chacun, et
- des zones d'arrêt en quinconce.

Les travaux consistent en l'exécution des terrassements (déblai, purges, remblai), l'exécution d'une couche de forme, d'une couche de fondation en sable silteux ou latérite sélectionné stabilisé au ciment, d'une couche de base en grave concassé et d'un revêtement en béton bitumineux. Ces travaux comprennent également la réalisation des ouvrages d'assainissement et de drainage, de zones d'arrêt en pavés autobloquants, l'aménagement des carrefours principaux, la signalisation et la sécurité routière ainsi que l'éclairage public de la voie.

Le délai d'exécution des travaux est de **douze (12) mois**.

4. L'Appel d'offres international se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres international (AOI) spécifiées dans la publication de la Banque « *Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA* », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé – Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 – Fax : (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres international à la même adresse à partir du **vendredi 04 octobre 2013** aux heures ouvrables TU.

6. Les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivantes, datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres (pour les soumissionnaires nationaux) :

i.- *Attestation originale de la Direction Générale des Impôts (quitus fiscal) ;*

ii.- *Attestation originale ou copie certifiée conforme de paiement des cotisations sociales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;*

iii.- *Attestation originale ou copie certifiée conforme de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS).*

7. Les spécifications de qualification comprennent :

- *ne pas avoir d'antécédents de non exécution de marché au cours des trois (3) dernières années ;*
- *avoir un minimum de chiffres d'affaires moyen annuel en travaux BTP au cours des cinq (5) dernières années au moins égal au montant de son offre toutes taxes comprises ;*
- *avoir participé à titre d'entrepreneur ou de sous-traitant dans au moins deux (2) marchés au cours des cinq (5) dernières années qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminé, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux, objet du présent appel d'offres ;*
- *la justification de facilités de crédit bancaire couvrant un montant minimum de six cent millions (600 000 000) de Francs CFA ;*
- *la mise à disposition du chantier des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux.*

Se référer au DAOI pour la liste complète des critères de qualification.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationales **ne s'appliquera pas**.

8. Le Dossier d'appel d'offres international complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille (100 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessus, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé « AGETUR Fonctionnement N°701 012 140 033 56 02 » ouvert à ECOBANK Lomé. Les soumissionnaires désirant recevoir le dossier par courrier express devront payer un montant complémentaire de Soixante Mille (60 000) Francs CFA. Le Dossier d'appel d'offres, à l'exception des plans, pourra être également transmis par courriel (e-mail) après paiement.

9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres International délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées à la salle de conférence de l'AGETUR-TOGO à Lomé, **le mercredi 20 novembre 2013 à 9 heures TU** au plus tard. Les dépôts électroniques *ne seront pas admis*. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement ce même jour, **le mercredi 20 novembre 2013 à 9 heures TU**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10. Toutes les soumissions *doivent* être accompagnées d'une *Garantie de Soumission* d'un montant de *soixante dix millions (70 000 000) de Francs CFA*.

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR-TOGO,

1337, boulevard Jean Paul II

Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 Fax : (228) 22 26 46 53

Email: ageturtogo@yahoo.fr

LOME - TOGO

La Direction Générale

Rentrée scolaire 2013-2014

TOUT EST EFFECTIF, LE PREMIER COÛT D'ESSAI DE FLORENT MAGANAWÈ Mieux sauver l'année scolaire que la rentrée

Repoussée 2 fois, la rentrée scolaire a été effective ce mercredi 16 octobre 2013 sur toute l'étendue du territoire. Les parents d'élèves et élèves qui, il y a quelques jours auparavant retenaient leur souffle peuvent désormais. Depuis hier donc, c'est la fin des belles vacances. Les écoliers ont désormais 9 mois de labeur pour rendre heureuses leurs différentes familles qui

attendent beaucoup d'eux. Même si certains enseignants continuent par grincer les dents, il semble que la majorité a opté pour une reprise. C'est un premier coût d'essai réussi d'ailleurs pour le ministre Maganawè qui a pris la direction du département dans la menace d'une grève de 72 heures. Le sens de la responsabilité a donc prévalu et vivement que ce



Le Ministre Florent Manganawè des Enseignements Primaire et Secondaire

entre gouvernement et les syndicats des enseignants afin que l'éducation cette année puisse être faite dans de bonnes conditions. Car tant vaut l'école tant vaut la nation. Selon la répartition de l'année scolaire, le 1er trimestre va du 16 octobre au 20 décembre 2013, le 2e du 6 janvier au 21 mars 2014 et le 3e trimestre du 31 mars au 11 juillet 2014.

L. M

climat continue d'entretenir les relations

MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME

COMMUNIQUE

Le Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé accueillera la 11ème Foire Internationale de Lomé du 29 novembre au 16 décembre 2013.

Pour une meilleure organisation, la Direction invite les exposants désireux d'inscrire au programme de la foire des activités telles que conférences de presses, conférences-débats, colloques, journées d'entreprises, séances de dégustation à prendre contact avec le service marketing, programme et badges au plus tard le 25 octobre 2013 dernier délai.

Au delà de cette date, aucune proposition ne sera acceptée.

La Direction de CETEF-LOME compte sur votre collaboration et votre compréhension pour assurer la pleine réussite de la 11ème Foire Internationale de Lomé.

La Direction du CETEF-LOME

MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME

COMMUNIQUE

Pour assurer votre communication avec le monde entier au cours de la 11ème Foire Internationale de Lomé, le Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé en collaboration avec Togo Telecom met à la disposition de tous les stands de la foire une connexion internet M'FRI à haut débit.

Pour toutes informations en vue de votre souscription, veuillez prendre attache avec le Service Réservation de la Direction du CETEF-LOME.

La Direction du CETEF-LOME

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME
ROUTE DE L'AEROPORT
BP : 10056 LOME - TEL. : (+228) 22 26 40 31 / 22 35 07 27 -
FAX : (+228) 22 26 17 54
E-mail : ceteflome@cetef.tg - Site Web : www.cetef.tg



**PROMO
PREPAID
JUSQU'AU
31 OCT 2013**

55 F TTC/appe

vers l'international

Tapez 887*1*6# et bénéficiez des meilleurs tarifs :

- En intra réseau à 00F TTC/MIN après la 3^e minute

Facturation à la minute indivisible après la 45^e minute

- 55F TTC/MIN vers tous les réseaux mobiles

- 55F TTC/appe vers l'international

Zone 1: 55F/appe de 45 sec

Zone 2: 55F/appe de 30 sec

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou appelez le 112.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg